



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE UNSA CREDIT MUTUEL ARKEA AOUT 2019

RESULTAT	UNSA ARKEA			août-19		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
DEPENSES				RECETTES		
Fonctionnement Loudéac	3175	6479	8905	Cotis adhérents	48250	49394
Fournitures administratives	8589	5356	4784	Alloc ARKEA	29223	29171
Matériel, téléphone	4290	5759	6209	Rbt dep cfn fosab	5049	684
Vie syndicale (AG, fosab)	19714	13636	11668	Subvention fosab		2000
Déplacements (IK restau)	22038	26512	29245	Intérêts	692	838
Procédure, conseil juridique	1442	720		TOTAL PRODUITS	83214	82087
Travaux		17972	14617	DEFICIT		
TOTAL CHARGES	59248	76434	75428	Contrôle	83214	82087
EXCEDENT	23966	5653	4440			
Contrôle	83214	82087	79769			



BILAN SYNTHETIQUE UNSA CREDIT MUTUEL ARKEA AOUT 2019

BILAN ACTIF	UNSA ARKEA			PASSIF	août-19		
	2019	2018	2017		2018	2018	2017
Acquisition local	46879	46879	46879				
Parts sociale A	15	15	15	Capitaux Propres	129246	123562	119152
DEPOTS				RESULTAT	23966	5653	4440
Parts B							
DAT	20000	40000	50000				
Livret	76500	40000	25000				
Compte Courant	9817	2351	1698				
TOTAL ACTIF	153211	129246	123592	TOTAL PASSIF	153211	129246	123592



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Du Syndicat UNSA-CREDIT MUTUEL ARKEA exercice comptable du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Commissaires aux comptes : **Mr Yannick LE TENNIER, Philippe JOZEFczyk**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil Syndical de l'UNSA CREDIT MUTUEL ARKEA, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels du Syndicat, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre contrôle selon les normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Notre audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Le total du bilan s'élève 153211 euros et le compte de résultat fait apparaître un excédent de 23966 euros pour 83214 euros de recettes et 59248 euros de dépenses.

A Loudéac le 9 septembre 2019

Les commissaires aux comptes : **Yannick LE TENNIER / Philippe JOZEFczyk**